



Place Henri Baronna

51530 Moussy

Tél : 03.26.54.04.43

Mail : mairie.moussy@wanadoo.fr

Procès-verbal

Conseil municipal du 25/10/2025

Monsieur le Maire, François LEJEUNE ouvre la séance à 18h30 en présence de Mesdames SADIER, RUELLE, Messieurs COULMIER, CRETE, FRAGET, GRASSET, HERMANT, LEPOUTRE, MICHEL Clément, MICHEL Olivier et la secrétaire de Mairie, Madame BOUCHE Pascale. Monsieur GIRARDIN est absent et représenté. M LHOMME et M KREIN sont absents.

Virginie Ruelle est secrétaire de séance.

Après lecture par M le Maire des quatre délibérations adoptées lors du précédent Conseil Municipal, et signature par les intéressés, l'ordre du jour est abordé.

1) Approbation du règlement intérieur Hygiène et Sécurité

Chaque collectivité est tenue d'établir un règlement intérieur destiné à préciser les modalités d'applications règlementaires en matière d'hygiène et de sécurité au travail pour tout le personnel employé par la collectivité.

- ¶ M le Maire informe les conseillers que la commune de Moussy n'a pas de règlement intérieur et souhaite l'établir. Chaque conseiller ayant reçu le projet écrit, Monsieur le Maire demande l'avis à chacun. L'assemblée est majoritairement favorable à l'établissement d'un règlement intérieur et soumettent quelques modifications à apporter au modèle proposé. Le projet est à revoir.

2) Proposition d'implantation d'une consigne automatique Vinted

Suite à la demande de Vinted Go (service de livraison qui facilite l'envoi et la réception de colis via la plateforme Vinted sous forme de consignes automatiques) d'installer une consigne sur notre commune, M le Maire demande l'avis des conseillers.

7 personnes votent contre, 2 votent pour et 3 s'abstiennent.

3) Délibération n°2025-23 : Décisions modificatives.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de procéder aux ouvertures de crédit sur le budget 2025

FL
VR
cel

Les décisions modificatives portent sur le compte 165 et 181.

+ 1000 € au compte 165 (remboursement des dépôts de garantie)

- 600€ au compte 681 (créer une provision des dettes dont le recouvrement est compromis)

4) Protection sociale complémentaire-Participation employeur

A compter du 1^{er} janvier 2026, tous les employeurs territoriaux ont l'obligation de mettre en place une protection complémentaire santé. L'employeur doit participer à 15 € minimum au contrat souscrit à titre individuel par les agents contre 10 € auparavant. Aucune objection est relevée.

5) Délibération n° 2025-21 Assurance statutaire Contrat groupe 2026-2029. Adhésion

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, les centres de gestion peuvent souscrire un contrat groupe assurantiel couvrant le risque statutaire pour le compte des collectivités et établissement du département.

Le contrat d'assurance groupe du centre de gestion étant arrivé à son terme, le conseil vote à l'unanimité le renouvellement du contrat groupe pour la période 2026 à 2029 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026. Le marché a été signé avec CNP ASSURANCES pour une durée de 4 ans.

6) Délibération n° 2025-22 Convention pour la mise à disposition d'un local rue des Prieurés à l'Association ADN-M

L'association qui a pour mission de favoriser toutes les initiatives liées au numérique et à l'informatique piloté par M Pierre Alexandre l'homme président, Mme Louette Trésorière et M Mathieu Crété secrétaire, débute ses activités le 01 novembre 2025 dans l'ancienne coopérative 95 rue des Prieurés.

Une convention de mise à disposition des locaux est établie entre la Mairie et Le Président de l'association.

M le Maire nous présente la proposition de convention en prenant en compte certaines modifications proposées par le conseil municipal. Le montant locatif est ainsi proposé à hauteur de 75 € mensuel. La modicité de ce loyer doit permettre à l'association de démarrer sans problème majeur son activité, il est précisé que ce montant sera révisé au 1^{er} janvier 2027 puis annuellement en fonction des bilans financiers que présentera l'association au conseil Municipal.

La convention est consultable en Mairie.

Messieurs Lejeune, Hermant, Crété, Girardin et Coulmier ne prennent pas part au vote, 1 personne s'abstient et 6 votent pour.

Questions diverses :

- M le Maire nous informe qu'un kiosque à Pizzas artisanales va ouvrir rue du Mont Félix.
- Un marronnier malade a été coupé sur le jard, les autres marronniers vont être vérifiés.
- L'école demande une subvention de 4400 € cette année, contre 2300€ l'an dernier. Avant de se prononcer la commission des écoles rencontrera la directrice afin de connaître les nouveaux besoins.
- Le colis des anciens est reconduit comme l'an passé.
- Une somme comprise entre 150 et 200 euros pour le périscolaire est demandée et accordée.

JK
VR

- La carte de vœux proposée par la commission communication est validée. Les vœux du Maire se tiendront le 9 janvier à la salle des fêtes.
- La demande faite par la coopérative scolaire pour le gouter d'halloween à la salle polyvalente rue des Prieurés est accordée.
- Des problèmes de nuisances à l'Auberge de Moussy sont signalées. M le Maire informe les conseillers que l'Auberge souhaite étendre ses horaires d'ouverture en soirée. La demande est refusée.
- Des problèmes de rodéo des voitures dans la rue des Prieurés, de vitesse très excessive le soir dans d'autres rues du village est soulevé et feront l'objet d'une prochaine discussion.
- Un groupe Moussy Info communique sur facebook des informations sur notre village. Aucun conseiller ne connaît le diffuseur qui reste anonyme. En aucun cas ce groupe est à l'initiative de la Mairie de Moussy
- M le Maire nous fait part du ressenti des habitants lors de la réunion pour présenter le projet des travaux rue du 11 novembre et rue de la république. Il précise que les rues Paul Ganon et rue Prélot ne seront pas refaites mais des rustines propres et fonctionnelles en goudron sont prévues.

La séance est levée à 21h30



A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in a loose, overlapping pattern. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. One signature in the upper right quadrant appears to contain the word 'Prieurés' written in a cursive script. The signatures are scattered across the lower half of the page, below the text of the meeting minutes.